



AU SOMMAIRE

Une belle année 2015...
nous pensons déjà à 2016 !

Parole d'expert :

Vincent Megnint, AGEFIPH
Limousin (Association de
Gestion du Fonds pour
l'Insertion Professionnelle des
personnes Handicapées)

Zoom sur deux ESAT
adhérents de l'APALS

Ils sont arrivés sur le Pals
en 2015

Rédaction

Commission communication APALS :
Eric BRICHE
Transports Briche
Teddy GOURINEL
Esat l'Envol
Brigitte LACORRE
Degois Electricité
Maryline MOHAND-HAYS
Fidal
CCI—Service Communication

Apals
16, place Jourdan
87000 Limoges
Tél. 05 55 45 15 67
Fax 05 55 32 24 46
apals@limoges.cci.fr



Une belle année 2015...

Oui, nous pouvons l'écrire : notre association et ses représentants n'ont pas ménagé leur temps ni leurs efforts pour faire de cette année une belle année 2015.

En quelques dates :

- 26 janvier : signature de la convention partenariale entre les associations des parcs d'activités et la CCI de Limoges Haute-Vienne ;
- 12 février : Assemblée Générale ;
- entre mars et juin : mission de prospection à la rencontre des entreprises ;
- avril : sortie de l'édition spéciale Parc d'Activités Limoges Sud du Populaire ;
- mai : rencontre des adhérents autour d'un match de rugby ;
- 11 juin : barbecue des associations des parcs d'activités ;
- 13 novembre : réunion Inter-Parcs Carte +.

Notre bureau se réunit tous les mois, ainsi que les commissions communication, social et voirie en cas de nécessité.

Nous menons des actions concertées avec les associations des parcs d'activités Limoges Nord, Couzeix Ocealim, Feytiat le Ponteix. Cette année, la mise en place du site internet commun sur la Carte + en est un exemple <http://www.lesprivilegesdesparcs.fr>. Nous avons renforcé le lien entre vous et nous par la mise en place d'un extranet Pratic qui vous permet de suivre nos travaux, l'activation d'une e-letter, votre site internet et le Pals Actu.

+20 % d'adhérents entre 2014 et 2015 !

94 entreprises engagées à nos côtés et que nous remercions
pour leur confiance. Rejoignez-les !!!

Nous pensons déjà à 2016 !

Entre janvier et avril 2016, comme l'an dernier, nous irons à votre rencontre.

La prochaine Assemblée Générale se tiendra le 3 mars 2016, à l'occasion de laquelle vous seront notamment présentés les résultats et actions concrètes de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Inter-Entreprises (P.D.I.E.).

Nous prévoyons d'organiser des rencontres inter-entreprises pour vous rapprocher : on va parfois chercher loin ce qui est tout proche...

Nous espérons également un développement accru de la Carte + : encore plus d'avantages pour vos salariés, l'organisation d'un jeu concours.

Et toutes vos idées et suggestions sont les bienvenues ! N'hésitez pas à nous en faire part !

Pour tout complément d'information : apals@limoges.cci.fr ou 05 55 45 15 67

Parole d'expert...

Vincent Megnint AGEFIPH Limousin

(Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées)

Du 16 au 22 novembre 2015 s'est déroulée la semaine du handicap. Parole d'expert a profité de cette occasion pour rencontrer Monsieur Megnint, chargé d'études et développement qui présente les services de l'AGEFIPH.

Pouvez-vous nous rappeler les missions de l'AGEFIPH ?

Créée par l'état en 1987, confortée dans son rôle en 2005, l'AGEFIPH a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées. Il existe une délégation AGEFIPH dans chaque région.

Quelques chiffres clés pour l'agence limousine en 2014 :

- 1118 embauches de personnes handicapées conclues avec l'appui des Cap emploi,
- 309 personnes handicapées maintenues en emploi par les Sameth,
- 92 contrats en alternance (contrats de professionnalisation et contrat d'apprentissage).

Beaucoup d'entreprises se posent des questions sur les nouvelles normes d'accessibilité. Quelle est votre position concernant ce sujet ?

Une partie de la loi de 2005 cadre le processus d'accessibilité des entreprises aux personnes handicapées. Cela ne relève pas des compétences de l'Agefiph et il convient de se rapprocher du Service Accessibilité de la Direction Départementale des Territoires. Des conseils précieux vous seront dispensés notamment dans des situations avant travaux où des interlocuteurs vous aideront à prendre les bonnes décisions. L'Agefiph, de son côté, intervient sur le poste de travail individuel, pour compenser le handicap du salarié, par exemple en octroyant à l'employeur une aide financière pour adapter une machine ou un atelier, parfois avec l'expertise d'un ergonomiste spécialisé qu'elle finance également.

A quoi servent les fonds collectés ?

Ce ne sont pas des cotisations, ni des amendes mais bien une contribution. C'est l'une des cinq façons de répondre à l'obligation d'emploi des personnes handicapées, les quatre autres étant :

- l'emploi direct,
- l'accueil de stagiaires,
- la sous-traitance,
- l'accord agréé.

En ce qui concerne les services proposés aux entreprises, il est intéressant de rappeler que toutes les entreprises privées, même celles de moins de 20 salariés, peuvent bénéficier de l'offre de services et d'aides de l'AGEFIPH.

Cette offre est déclinée sous 3 formes :

1. les Cap emploi pour le recrutement, les Sameth pour le maintien en emploi et le service Alther pour la mobilisation des entreprises,
2. le financement de prestations de conseil et d'études qui sont autant d'apports d'expertises au bénéfice du travailleur handicapé et de son employeur : études ergonomiques, bilans de compétences spécifiques, etc.,
3. des aides financières directes comme l'aide à l'aménagement du poste de travail, les aides aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, les aides pour le permis de conduire, etc.

Pouvez-vous nous rappeler les grands principes de calcul des contributions des entreprises ?

Les entreprises de 20 salariés et plus doivent compter au minimum 6% de personnes handicapées dans leur effectif.

Le grand principe, c'est l'unité bénéficiaire (UB). C'est elle qui définit la base de calcul de la contribution Agefiph en fonction de la taille de l'entreprise.

Un exemple concret :

Une entreprise de 60 salariés avec un travailleur handicapé à temps plein.

L'entreprise doit accueillir 3 UB (6% de 60 salariés).

Elle assume par l'emploi direct 1 UB.

Sa contribution à verser à l'Agefiph sera : 400 (coefficient selon la taille) x 2 (UB manquante) x 9.61 (SMIC horaire) soit 7688 euros.

Pour plus de précision, vous pouvez faire une simulation sur le site de l'Agefiph, service entreprise et simulation directe.

Sur notre zone d'activités, deux ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) sont adhérents de l'APALS. Quels sont les avantages à travailler avec ces structures ?

Comme expliqué précédemment, la sous-traitance avec des structures du travail protégé est l'une des cinq modalités pour répondre aux obligations d'emploi de personnes handicapées. En effet, le fait de travailler avec des ESAT et des Entreprises Adaptées peut satisfaire jusqu'à 50% de l'obligation d'emploi de personnes handicapées et donc diminuer la contribution finale de l'entreprise à l'Agefiph.

L'important, c'est de comprendre que tout employeur est parfaitement accompagné dans l'ensemble de ses démarches. Par exemple, quand l'un de ses salariés est en risque d'inaptitude, le meilleur réflexe est de contacter le Sameth de son département : SAMETH 87 : Tel : 05 87 79 10 66 contact@sameth87.fr

En savoir plus sur l'accessibilité :

Site du Ministère : <http://accessibilite.gouv.fr/>, correspondant départemental de la Direction Départementale des Territoires : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Haute-Vienne,20096.html>
Site de la CCI 87 : <http://www.limoges.cci.fr/diagnostic-accessibilite.html>

Zoom sur les deux ESAT adhérents à l'APALS

ESAT LA RIBIÈRE (fondation Amis de l'atelier)

19 rue Archimède

05 55 70 79 60

Nombre de places : 113 usagers

4 pôles métier : jardin espaces verts, menuiserie façonnage, blanchisserie entretien des locaux, restauration.

Service aux professionnels comme aux particuliers.



ESAT L'ENVOL

16 rue Hubert Curien

05 55 32 06 15

Nombre de places : 72 usagers

4 ateliers : sous-traitance industrielle, blanchisserie, service aux entreprises, menuiserie.

Service aux professionnels comme aux particuliers.



De nombreux ESAT prospectent les entreprises pour vendre des fournitures de bureau ou des produits d'entretien. Même si cette pratique est légale, il convient d'être vigilant. Seule la valeur ajoutée du travail rentre dans le calcul de la diminution de la contribution. L'achat de matériel ne permet pas d'assumer des UB manquantes.



Ils sont arrivés sur le PALS en 2015

- 1 AE FINANCES**, 64-66 rue Paul Claudel
holding
- 2 A.Z AUTO**, 183 rue de Toulouse,
achat et vente de véhicules d'occasion
- 3 ATELIER THALWEG**, 202 route de Toulouse,
conception fabrication installation de la signalétique et des enseignes
- 4 AUTO LIM SUD**, 7 rue Amédée Bollée,
achat vente reprise de véhicules d'occasion
- 5 BK AUTO**, 8 rue de Tourcoing,
achat vente de véhicules d'occasion et de pièces détachées
- 6 BOUABBAS RACHID**, 16B rue Santos Dumont,
achat vente de véhicules d'occasion récupération ferraille vente pièces détachées palettes
- 7 CALO 87**, 64 rue Paul Claudel,
travaux d'isolation calorifuge
- 8 CENTRE DE BEAUTE AUTO**, 16B rue Santos Dumont,
préparation nettoyage auto achat vente de véhicules d'occasion
- 9 CREDIT COOPERATIF**,
267 rue de Toulouse, *toutes opérations de banque et de bourses de crédit*
- 10 DREAM DARLING'S**—375 route de Toulouse,
vente de lingerie et produits
- 11 ED BURGER**, 10 av de l'Abattoir,
restauration rapide
- 12 ENTREPRISE R SIORAT**, 186 rue de Nexon,
entreprise de travaux publics et particuliers, vente de béton prêt à l'emploi, garage, réparation et entretien véhicules utilitaires et engins
- 13 EURITECH FORMATIONS**, 6 rue Léon Walras,
formation dans les métiers des courants forts et faibles
- 14 GALD**, 12 av de l'Abattoir,
exploitation d'aéronef directe ou indirecte
- 15 GRAPHITHEINE**, 22 rue Bernard Lathière,
prestation de services en communication multimédia et conseil en communication
- 16 GROUPE LOEBET**, 36 rue Hubert Curien,
prise de participation par achat de souscription ou apport de titres et valeurs mobilières dans toutes entités
- 17 LA BOUTIQUE DE CHENIEUX**, 18 rue du Général Catroux,
restauration rapide vente au détail de journaux et papeterie et autres accessoires
- 18 LA GRANGE**, 20 rue Paul Claudel,
brocante
- 19 MULTIBOIS LIMOUSIN**, 30 rue Paul Claudel,
menuiserie intérieure extérieure, façonnage, rabotage, achat, vente et matériaux (établissement purement administratif)
- 20 NEW RELAX**, 117 rue de Nexon,
négoce de meubles et d'objets de décoration
- 21 NXTO FRANCE**, 19 rue Hubert Curien,
étude exploitation commerce de tous appareils matériels et logiciels relatifs aux applications domestiques, industrielles et autres
- 22 OBTM CONSTRUCTIONS**, 30 rue Paul Claudel,
constructions de maisons à ossatures bois
- 23 PRESENCE VERTE PLUS**, 12 rue Bernard Lathière,
téléassistance mobile réalisation de toutes prestations liées à la téléassistance
- 24 TAPIS ROUGE**, 15 rue Hubert Curien,
restaurant Music Hall traiteur vente de plats cuisinés à emporter
- 25 THEISS STEPHANIE**, 30 rue de Tourcoing,
vente en sédentaire et non sédentaire de produits et matériels d'entretien articles cadeaux
- 26 TFC**, 117 rue de Nexon,
toutes activités dans le domaine de la téléphonie des réseaux et de l'informatique vente location, installation

Plan général du PALS

